

Présents : Joël Devos, Bruno Wulleput, Annick Broïon, Dorothée Debruyne-Vanecloo, Mark Mazières, Patrice Seingier, Catherine Duplouy, Marie-Franche Briche, Gervais Coupin, Claude Frenois, Hugues Declercq, Pascal Thellier, Cécile Devaddere, Vincent Ducourant, Odette Delestrez-Malvache, Katia Decalf, Gontran Verstaen, Philippe Sonneville, Amandine Labalette-Tranchant.

Donnent procuration : Monique Laporte à Katia Decalf, Bénédicte David à Philippe Sonneville, Laurent Henneron à Patrice Seingier, Catherine Oden à Joël Devos.

1. Fiscalité de l'urbanisme – Taxe d'aménagement / institution du taux et des exonérations facultatives

La Taxe d'Aménagement est une taxe d'urbanisme perçue lors de la construction, l'agrandissement, la rénovation ou l'aménagement d'un bien immobilier. Elle remplace la Taxe Locale d'Equipement instituée en 2010. Elle est calculée en fonction de la surface au sol de la construction envisagée, dès lors que celle-ci dépasse une hauteur de 1,8 mètre.

La Taxe d'Aménagement comprend une part communale destinée à financer les équipements publics communaux et une part départementale perçue par le Conseil Général. La part communale est de 3 % depuis l'institution de la taxe d'aménagement sur la Commune en 2011.

A compter du 1er janvier 2015, la taxe d'aménagement remplacera les participations demandées aux constructeurs telles que la participation pour voirie et réseaux (PVR) et la participation pour raccordement à l'égout (PRE).

En raison de la disparition des participations, il est proposé de modifier la part communale et de porter son taux à 4 %. Il est en revanche proposé de maintenir le taux de 3% sur les parcelles situées dans le périmètre de l'opération d'aménagement « La Serpentine ».

Il est enfin proposé d'exonérer totalement ou partiellement du paiement de la taxe d'aménagement:

- Les logements aidés par l'Etat (autres que PLAI ou PTZ+) ;
- Les logements financés avec un PTZ+ à raison de 50 % de leur surface, dans la limite d'une surface plafond de 120 m² ;
- Les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 mètres carrés ;
- les 10 premiers m² des abris de jardins soumis à déclaration préalable.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver cette modification de taux et ces exonérations.

Proposition votée à l'unanimité

2. Communauté de Communes : rapport de la commission d'évaluation des charges transférées

Cette commission détermine le montant des charges transférées entre la Communauté de Communes et les communes adhérentes. En échange du versement de ressources de la commune vers la Communauté de Communes (notamment la Taxe Professionnelle), celle-ci s'engage à reverser à ladite commune une attribution de compensation équivalente, dont le montant est déterminé de manière irrémédiable. Pour Steenwerck, le montant transféré s'élève à 143 469,61 € / an. De cette ressource sont déduits les montants relatifs à des compétences originellement prises en charge par la commune et assurées désormais par la Communauté de communes (la compétence Tourisme notamment). Ce montant représente 9 551,36 € / an pour Steenwerck.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le rapport de la commission d'évaluation des charges transférées.

Proposition votée à l'unanimité

3. Décision modificative de crédits

Il est proposé au Conseil Municipal d'inscrire au budget des recettes supplémentaires arrivées en fin d'exercice pour un montant qui s'élève à 29 561,15 € (Taxe d'aménagement et Fonds de Compensation de la TVA). Ce montant a été inscrit au crédit du budget d'investissement et affecté principalement aux immobilisations corporelles, notamment l'acquisition d'une bande de terrain dans le cadre de l'opération immobilière « la Serpentine », la réfection de la toiture de l'église de la Croix du Bac, et l'achat de matériel de nettoyage pour la salle omnisports.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver cette décision modificative de crédits.

Proposition votée à l'unanimité

4. Tarifs communaux pour l'année 2015

Le Conseil Municipal fixe les tarifs des dépenses et recettes communales pour l'année 2015, relatifs aux activités scolaires, locations de salles, logements gérés par la commune, installation de commerces ambulants et services divers proposés aux habitants.

Ces nouveaux tarifs sont consultables à l'accueil de la Mairie.

Tarifs votés à l'unanimité

5. Demande de subvention exceptionnelle APEL Saint Joseph

L'école Saint Joseph organise une classe de neige pour les élèves du cycle 3 dans les Hautes-Alpes courant janvier 2015.

Le coût global du déplacement est estimé à 22 087,00 €, soit 460,00 € par élève pour un groupe de 48 participants.

Le directeur et la présidente de l'APPEL sollicitent du Conseil Municipal une subvention afin de l'aider à financer ce voyage pédagogique.

Monsieur le Maire propose d'accorder une subvention de 3 175,00 € pour cette sortie, montant correspondant au forfait versé aux élèves de l'école Jean Monnet pour ce type d'activité.

Pour : 22 voix
Abstention : 1 voix

6. Opération vergers de maraude 2015

Le Syndicat Mixte Cœur de Flandre propose aux communes de pouvoir bénéficier de végétaux et de prairie fleurie à tarifs avantageux.

La part communale pour cette opération s'élève à 255,29 € pour un montant global de 1 276,46 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver cette délibération.

Proposition votée à l'unanimité

7. Adhésion au groupement de commande du Centre de Gestion du Nord pour la dématérialisation des procédures et la télétransmission

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler la convention qui lie la commune au groupement de commandes relatif à la dématérialisation des procédures et la télétransmission.

Cette démarche aura pour objectif de simplifier la transmission des actes entre les administrations.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver cette convention.

Proposition votée à l'unanimité

8. Signature d'une convention avec la SAFER

La SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural) peut intervenir dans le cadre de cessions de foncier agricole sur la commune en lui permettant ainsi d'éviter le démembrement et une augmentation incontrôlée du prix de la terre agricole. Ces interventions passent essentiellement par des préemptions de

terres agricoles mises en vente par des particuliers et recédées ensuite à la commune.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver cette convention.

Proposition votée à l'unanimité

9. Désignation du correspondant défense de la commune

Le correspondant défense a vocation à être l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires pour les questions de défense. Il a une mission d'information et de sensibilisation des citoyens de la commune aux questions de défense.

Monsieur Patrice Seingier se propose pour ce poste.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de confier cette mission à Monsieur Patrice Seingier.

Proposition votée à l'unanimité

10. Recrutements d'agents vacataires dans le cadre des Travaux d'Activités Péri-éducatives

Monsieur le Maire demande au conseil Municipal l'autorisation de recruter de manière ponctuelle des vacataires afin de pallier notamment aux absences de personnel, pour renforcer les équipes en place, pour les sorties exceptionnelles...

Ces recrutements ne concernent que des missions ponctuelles et de courte durée (demi-journées).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de lui accorder la possibilité de procéder au recrutement de ces agents.

Proposition votée à l'unanimité

11. Avis du Conseil Municipal sur le rapport d'activité 2013 du SIECF

Le Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes de Flandre a transmis à la commune son rapport d'activités pour l'année 2013.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable sur ce rapport.

Proposition votée à l'unanimité

12. Avis du Conseil Municipal sur le rapport d'activités 2013 de la Communauté de Communes MFPL

Il est proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable sur le rapport d'activités et le compte administratif 2013 de la Communauté de Communes Monts de Flandre-Plaine de la Lys.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le rapport d'activité et le compte administratif présentés.

Proposition votée à l'unanimité

13. Modification du tableau des effectifs

Il est proposé au Conseil Municipal la création d'un poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe à temps non complet. Ce recrutement est destiné à venir en appui au personnel attaché à la cantine scolaire.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver cette modification du tableau des effectifs.

Proposition votée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 21 h 30.

Présents : Joël Devos, Bruno Wulleput, Annick Broïon, Dorothee Debruyne-Vanecloo, Mark Mazières, Patrice Seingier, Catherine Duploux, Marie-Franche Briche, Gervais Coupin, Claude Frenois, Hugues Declercq, Cécile Devaddere, Vincent Ducourant, Katia Decalf, Gontran Verstaen, Philippe Sonnevile, Amandine Labalette-Tranchant, Catherine Oden, Monique Laporte.

Donne procuration : Odette Malvache-Delestrez à Bruno Wulleput

Absent : Pascal Thellier

1. Fiscalisation de la cotisation communale due au SIECF au titre de l'année 2015

Le Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes de Flandre est un organisme dont la compétence est d'organiser la distribution publique d'électricité. Cela passe notamment par l'amélioration du réseau, l'enfouissement de lignes ou encore la mise en place d'éclairage public.

Pour pouvoir mettre en place ces actions, le SIECF perçoit une taxe de 3 € par habitant.

Ces cotisations peuvent être soit fiscalisées soit budgétisées au sein du budget communal.

Comme les années précédentes, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de fiscaliser cette taxe.

Proposition votée à l'unanimité

2. Travaux en régie – Détermination du taux horaire de main d'œuvre du personnel technique

La commune réalise un certain nombre de travaux d'investissement sur la commune par le biais du personnel municipal.

Afin de pouvoir inscrire ces travaux en tant qu'investissements pour bénéficier du fonds de compensation de la TVA, le Conseil Municipal doit valider le taux horaire de la main d'œuvre, par cadre d'emploi.

Monsieur le Maire propose les taux horaires (coûts et charges) par fonction au Conseil Municipal et les soumet à son approbation.

Proposition votée à l'unanimité

3. Décision modificative de crédits n° 2

Cette décision modificative au budget communal concerne les travaux réalisés en régie.

Les travaux réalisés par le personnel communal peuvent être imputés en section d'investissement dès lors que les taux horaires ont été validés (voir point précédent).

Les travaux envisagés ont été budgétés à un cout global de 141 480,00 € ; Les travaux effectivement réalisés se sont élevés à 80 240,54 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver cette décision modificative de crédits.

Proposition votée à l'unanimité

4. Décision modificative de crédit n° 3

Les dépenses de fonctionnement budgétées pour cette année ont été supérieures aux montants effectivement dépensés (combustibles, électricité, eau, entretien du matériel roulant notamment).

Le montant ainsi épargné s'élève à 53 100,00 € pour les dépenses de fonctionnement ; parallèlement, les recettes supplémentaires se montent à 26 124,32 €.

Cet excédent est viré en section d'investissement pour un montant global de 79 224,32 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver cette décision modificative de crédits.

Proposition votée à l'unanimité

5. Renouveaulement de l'adhésion de la commune au réseau de médiathèques « La Serpentine »

La commune de Steenwerck adhère depuis 2013 au réseau de médiathèques « La Serpentine », dont la vocation est de mettre en relation les médiathèques des communes adhérentes.

L'adhésion pour l'année 2015 est fixée à 1,43 € par habitant (pour mémoire 1,64 € / habitant pour l'année 2014).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver ce renouvellement d'adhésion.

Proposition votée à l'unanimité

6. Avis du Conseil Municipal sur le programme interdépartemental d'accompagnement des handicapés et de la perte d'autonomie du Nord-Pas-de-Calais

Le Conseil Municipal est consulté par l'Agence Régionale de Santé sur le Projet Régional de Santé.

Après lecture, le Conseil Municipal n'a pas de remarques à faire sur le programme proposé.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable sur le programme de l'ARS.

Proposition votée à l'unanimité

7. Règlement d'utilisation des salles communales par les associations

La commission « Vie associative » propose au Conseil Municipal le règlement d'utilisation des salles communales par les associations.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'approuver ce règlement.

Proposition votée à l'unanimité

8. Financement d'une formation individuelle qualifiante par le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique

La commune a été destinataire d'une demande de financement d'un permis de conduire, dans le cadre d'une formation qualifiante, par un agent reconnu travailleur handicapé.

L'obtention de ce permis permettrait à cet agent d'acquérir une véritable autonomie et serait un atout supplémentaire dans la recherche d'un emploi pérenne.

Le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique a émis un avis favorable à cette demande et s'engage à rembourser la commune après paiement de la formation auprès de l'auto-école.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de donner une suite favorable à cette demande.

Proposition votée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 21 h 30.